

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 5445, AVENUE DE GASPE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA16 25 0207 du 4 juillet 2016, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à immeuble situé au 5445, avenue De Gaspé.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 30 août 2016, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser l'installation de persiennes de ventilation non conformes et de fenêtres dérogeant à l'apparence d'origine, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 423.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 19 août 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx